



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/2008/6
7 décembre 2007

FRANÇAIS:
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Soixante-dixième session
Genève, 19-21 février 2008
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

TRANSPORTS ET SÛRETÉ

Note du secrétariat

1. À sa soixante-neuvième session (Genève, 6-8 février 2007), le Comité des transports intérieurs (CTI) a examiné ses travaux dans le domaine de la sûreté des transports et, soulignant l'importance de cette question, a décidé de créer un groupe multidisciplinaire d'experts et d'en adopter le mandat. Le CTI a également demandé l'approbation de cette décision par le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Par la suite, le Comité exécutif de la CEE, à sa treizième réunion, tenue le 7 mars 2007, a approuvé la décision du Comité des transports intérieurs de créer un groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs et en a approuvé le mandat.
(http://www.unece.org/commission/EXCOM/2007/EXCOM_March_07_index.htm).
3. Ce mandat dispose que le Groupe d'experts sera composé de spécialistes des questions concernant la sûreté des transports nommés par les États membres de la CEE et de représentants des organisations internationales et non gouvernementales compétentes.
4. Il présente quatre grands domaines d'action: a) Sécurité des transports et sûreté des transports; b) Inventaire des initiatives réglementaires prises au niveau national; c) Inventaire des initiatives réglementaires prises au niveau international; d) Inventaire des normes, initiatives, orientations et meilleures pratiques du secteur privé.
5. Il dispose également que le Groupe doit «Élaborer d'une manière coordonnée, à l'intention des gouvernements des pays de la CEE, pour examen par le Comité des transports intérieurs, des recommandations et/ou des propositions visant à améliorer la sûreté des transports intérieurs, notamment dans les domaines suivants: infrastructures; personnel; marchandises; moyens de

transport, échange d'informations et frontières.». Il dispose en outre que «Les recommandations susmentionnées et/ou les amendements aux instruments juridiques en vigueur devraient notamment viser à réduire au minimum les risques d'attaques terroristes dans le domaine des transports intérieurs...».

6. En vertu de son mandat, le Groupe d'experts devraitachever ses travaux et présenter un rapport final au plus tard fin janvier 2008.

7. Après que le Comité exécutif de la CEE eut donné son approbation, le 7 mars 2007, le Directeur de la Division des transports de la CEE a demandé, le 15 mars 2007, que les chefs des délégations participant aux travaux du CTI, les missions permanentes à Genève et diverses organisations internationales désignent des coordonnateurs/experts pour ce Groupe d'experts.

8. Certains gouvernements et organisations internationales ont accédé à cette demande, ce qui s'est traduit par la participation, en tant que membres du Groupe, des experts des pays suivants: Allemagne, Belgique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine. Des organisations internationales et des ONG, telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'International Container Security Organization, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés, l'Organisation internationale de normalisation, la Fédération routière internationale, l'Union internationale des transports routiers et l'Union internationale des chemins de fer y ont également participé, ainsi que la Commission européenne.

9. À ce jour (au moment de la rédaction de la présente note, début novembre), le Groupe d'experts s'est réuni deux fois: il a tenu sa première session les 24 et 25 mai 2007 et la seconde les 9 et 10 octobre 2007; la prochaine devrait se tenir le 26 novembre 2007.

10. L'un des principaux objectifs des travaux du Groupe d'experts a été, conformément à son mandat, d'avancer dans la réalisation de trois inventaires: initiatives réglementaires prises aux niveaux national et international et initiatives prises dans le secteur privé; à cet égard, le Groupe peut faire état de certains progrès. Le secrétariat a élaboré, à partir de sources accessibles au public, des avant-projets qui devraient être modifiés et validés lors de la réception des documents et/ou observations soumis par les pays.

11. Le secrétariat a créé un site Web spécialisé sur lequel peuvent être consultés les ordres du jour, rapports, présentations d'exposés et documents informels à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/trans/main/its/its.html>.

12. Le Groupe d'experts communiquera un rapport sur ses activités ainsi que d'éventuelles recommandations au Bureau du CTI en février 2008.
